

CTL DU 24 AVRIL 2014

Ce jeudi s'est tenu le 2^{ème} CTL de l'année, en présence de Messieurs ROBERT, MOLINIER, RABAIN, STARTARI, SCIAVO, CASTILLO, et Mesdames BREUIL, ROUX-PARIS, FERY et CONTI.

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour, dont voici les plus significatifs :

Ponts Naturels :

Du fait de l'annonce de clôture de la campagne IR anticipée au 20 mai, FO a demandé le réexamen de ce pont qui n'avait pas été accordé en 1ère instance.

La direction nous a suivis et l'ensemble des sites du Var seront fermés au public le vendredi 30 mai. FO-DGFIP a voté POUR, car nous nous battons depuis longtemps pour que l'ensemble des services soient fermés au public lors des ponts, et pour que les agents aient le choix de travailler ou non, avec possibilité de rejoindre le poste le plus proche de chez eux, en cas de fermeture totale de leur poste d'affectation.

Vote contre de Solidaire et de la CGT

Point d'étape Budget :

Sur les presque 500.000 euros d'économie demandés pour 2014, il nous a déjà été annoncé que 200.000 proviendraient de la composante locaux (abandon de la location du site de l'Espace Maurice et relogement des CFP de Var Amendes et de la Valette)

Reste 300.000 euros d'économie à trouver !

Certaines actions ont été menées :

- Il est de notoriété publique nous nous rencontrons tous des difficultés quant aux prestations de nettoyage de la société ONET. La DDFIP a donc décidé de sortir du marché national et un appel d'offre régional a été lancé.
Résultats : la société victorieuse est... ONET !! Mêmes prestations mais tarifs revus à la baisse (moins 60 000.00 euros !).
Pour FO-DGFIP, l'attente des agents du Var se situait, non pas dans une économie financière, mais bien dans une augmentation des prestations fournies !
Le « plus » : le contrôle qualité est maintenant normalisé et inclus au marché. Il devra être systématiquement réalisé de façon mensuelle ou trimestrielle.
- Concernant l'affranchissement, une plus grande centralisation devrait être mise en place sur le site de Besagne, et la tournée hebdomadaire devrait être doublée.
Malheureusement, aucune explication complémentaire n'a pu être fournie.

Les OS ont unanimement voté CONTRE.

En effet, FO DGFIP ne peut cautionner la réduction draconienne du budget de la DDFIP 83, qui ne fait que détériorer les conditions de travail des agents, qui aggrave le mal être et engendre la souffrance au travail.

DUERP et Programme annuel de Prévention (PAP) :

Les agents du département du Var ont été en grande partie associés à la rédaction des fiches recueils du DUERP. De plus, un groupe de travail s'est plusieurs fois réuni afin d'élaborer le PAP.

Cependant, lister sur un document les risques, réaliser une sélection de ceux-ci pour alimenter un PAP, et refuser de remédier à certaines situations d'urgences et dangereuses (ex : amiante, gestes et postures de travail...) par manque de moyens et d'ambitions, ont amené FO DGFIP à voter CONTRE ce projet.

De plus, le nombre de lignes établissant l'importance des risques psycho sociaux dû à un manque criant de personnel, qui implique une dégradation maximale des conditions de travail et qui peut entraîner des managements border line, a conforté notre vote.

Point immobilier :

1/ La Valette :

Bien que les locaux soient spacieux, propres, disposent d'un parking..., FO ne peut cautionner l'attitude de la direction qui demande aujourd'hui aux OS un vote sur une action réalisée il y a plus d'un mois.

De plus, le manque de communication préalable à cette installation a provoqué énormément de tensions dans les services concernés.

C'est la raison pour laquelle FO-DGFIP s'est abstenu pour ce vote.

2/ Var Amendes :

Malgré le temps qu'a eu l'administration pour préparer le déménagement de Var Amendes, FO DGFIP a pu constater qu'encore une fois, les erreurs du passé ont été renouvelées (Pour rappel, lors de la création du SIP de Brignoles, 3 agents se partageaient 12 m² et par manque de place, les titres s'entassaient sur le sol. Il aura fallu de long mois avant que l'administration accepte d'abattre une cloison pour disposer d'un espace suffisant pour permettre aux agents de travailler dans de moins mauvaises conditions).

Dans le cas de Var Amendes, il a fallu encore une fois l'intervention de notre syndicat pour que l'on prenne en compte la juste aspiration des agents de disposer d'un espace suffisant pour travailler, espace que les textes de lois ou les normes AFNOR définissent précisément. Le bon sens ou du moins un souci des conditions de travail du personnel aurait dû être suffisant. Mais ces deux éléments semblent manquer à l'administration.

La prise en compte immédiate des remarques des OS aurait permis une plus grande efficacité.

3/ Travaux immobiliers :

CFP de Fréjus : Ce n'est plus un point d'étape des travaux sur ce site, mais un roman fleuve retraçant les vicissitudes que subissent les agents depuis de nombreuses années. Entre les problèmes de gros travaux, avec tous les désagréments que cela occasionne : bruits, odeurs, poussières..., viennent s'ajouter les débordements intempestifs d'eaux usées, la découverte de nouvelles canalisations inconnues, l'installation de l'ascenseur qui devrait un jour être effective...

Les OS n'ont pu que souligner la remarquable patience et le courage des agents du site de Fréjus, qui travaillent dans des conditions déplorables, sans jamais voir le bout du tunnel !

A moins que ce ne soit la résignation de personnes désabusées par tant de dysfonctionnements et manque de considération.

Vert Coteau : Suites aux actions menées par les agents de Vert Coteau et les OS, le DTA a enfin été mis à jour. Il confirme que les dalles sont dans un état dégradé, et que le risque en découlant doit être traité de manière « rapide » !

Le devis concernant le traitement global des sols a enfin été demandé, et lors du CTL du 7 janvier, la direction locale s'est engagée à présenter un projet de réaménagement du site de Vert Coteau à la DG avant la fin du 1er semestre.

A deux mois de l'échéance, la Direction n'a pas souhaité répondre à notre demande d'information sur l'avancement du projet.

Là encore, FO-DGFiP, aussi bien en local qu'au national, ne manquera pas de suivre l'évolution de ce sujet particulièrement anxiogène.

Relogement La Seyne/mer et Six-Fours :

Fin d'année 2013, une opportunité de location d'un bâtiment à construire, sur une parcelle située à cheval sur les communes de la Seyne-sur-mer et de Six-Fours, a permis à la DDFIP du Var de présenter ce dossier de relogement du centre Gide de la Seyne-sur-mer et du CFP de Six-fours à la Direction Générale. L'argument principal a été bien évidemment le côté financier, l'économie attendue étant de l'ordre de 130.000 euros par an. Notons que déjà, en 2012, le relogement de la trésorerie de Six-Fours avait été envisagé, puis abandonné.

Ce projet devrait voir le jour fin 2015.

Cependant, cela ne se fera pas sans impact pour les agents, tout grade confondu. En effet, le service recouvrement du CFP de Six-Fours intégrera celui du SIP, ne laissant que la partie communale en charge de la trésorerie.

Et l'espace semble grand ! A ce jour, sur l'insistance de FO-DGFiP, la Direction nous a assuré n'avoir aucun autre projet de relogement, fusion... A ce jour...

Note Départementale des frais de déplacements :

Elle était attendue, elle ne nous a pas déçue ! Malgré une avancée concernant la prise en compte réelle du lieu de départ, les collègues devant souvent se déplacer en sont encore trop souvent de leur poche !

FO revendique une revalorisation des frais kilométriques pour les agents qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service et une révision des taux de remboursements des frais de missions.

Il est en outre à souhaiter qu'aucune dérive et interprétation ne voient le jour dans le Var.

Suivant les cas, notamment pour les personnes à charge de famille, ou habitant des communes non desservies par des transports en commun « décents », une prise en compte des situations personnelles devra être étudiée avec le plus soin.

FO DGFiP a d'ores et déjà fait savoir à la Direction que, s'agissant des toutes petites gares SNCF, un Train TER dont la ponctualité et la régularité sont plus qu'incertaines ne saurait être considéré comme un transport en commun « décent » pour les agents ayant des contraintes horaires.

Enfin, FO DGFiP a demandé que le temps de travail puisse être considéré par demi-journée afin que les agents se rendant à des formations ou réunions sur une matinée ou un après-midi puissent présenter un remboursement de leurs indemnités kilométriques sur un trajet domicile/lieu de stage ou formation.

N'hésitez pas à nous saisir de tout dysfonctionnement !!!

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentés Sophie DEGEILH et Silvia AUTRAN

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFiP Place Besagne : 04 94 03 82 90 Port 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, le syndicat libre et indépendant.